

**Année universitaire 2021-2022**  
**École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille**  
**Recrutement d'un contractuel**

Champs disciplinaires :

**THEORIE ET PRATIQUES DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE**

Un poste de contractuel dans le champ TPCAU est ouvert à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille pour le deuxième semestre de l'année universitaire 2021-2022

**Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

**École nationale supérieure d'architecture de : Marseille**

Adresse : 184 avenue de Luminy – Case 924 – 13288 MARSEILLE Cedex 9

**Profil de poste**

**Charges pédagogiques et scientifiques :**

Enseignements à assurer :

L'enseignant[e] interviendra en studio de projet de S6 en formation professionnelle continue (FPC) à hauteur de 96h réparties comme suit :

- Projet : 80 h. Ce studio a lieu obligatoirement le vendredi (environ 4 ou 5h) et un ou deux samedis. Il comprend l'encadrement d'un voyage pédagogique de 4 jours environ dont un week-end dont la date est à définir ;

- Analyse croisée avec le champ STA : 16h. Le vendredi.

**Projet**

Le sujet du S6 est "L'équipement et l'espace public afférent". C'est l'occasion d'aborder un programme mixte et complexe qu'il faut décrypter voire réécrire. Le projet (équipement + espace public) est considéré dans une temporalité longue permettant de questionner les notions de transformation, de réversibilité et de mutualisation des structures. Il permet de questionner la capacité des formes et des dispositifs dans leurs permanences urbaines et architecturales, apportant un nouvel éclairage sur les questions de soutenabilité.

Une attention particulière est portée aux préexistences du site (le bâti mais aussi les usages, la culture, l'Histoire qui se rattachent à un lieu), aux liens pérennes établis avec le contexte et au sens spécifique que cela donne au projet. Le projet est le révélateur, voire le ré-activateur du lieu dans lequel il s'implante. En ce sens, le choix du site constitue un engagement. Les liens avec différents acteurs du territoire, institutionnels ou associatifs, participant à la fabrique de la ville sont aussi abordés dans la compréhension fine du contexte. Les relations entre l'équipement et la ville sont pensées à différentes échelles s'imbriquant : de la place, au quartier et à l'espace métropolitain.

La question des matériaux, de leur mise en œuvre constructive et des ambiances architecturales est abordée comme une des entrées dans le projet, favorisant une approche écologique de l'acte de construire.

Objectifs : Expérimenter une organisation spatiale d'un ensemble d'édifices, manipuler un programme complexe, articuler échelle architecturale et échelle urbaine, du détail à la ville, tant par la forme bâtie que par la forme de l'espace public. Capacité à développer une pensée constructive. Capacité à communiquer ses intentions par le dessin, la maquette et l'oral.

**L'analyse croisée**

L'objectif de cet enseignement est de mettre en relation les connaissances acquises en cours de construction avec les enjeux du projet architectural. Cette mise en relation est effectuée à travers un exercice d'analyse architecturale et constructive, abordant les qualités spatiales d'un espace en lien avec ses principes structurels, son enveloppe, les ambiances. Le but est de montrer les liens entre ces différents éléments dans le projet.

Les édifices à analyser sont choisis par l'équipe enseignante pour le caractère remarquable de leur architecture et, plus particulièrement, l'intérêt de la dimension constructive.

**Spécificité de la Formation Professionnelle Continue**

Le candidat devra se positionner sur les spécificités de la pédagogie à mettre en place pour d'adresser à ce public

particulier d'adultes venant d'horizons professionnels divers avec des niveaux de compétences inégaux.

**Obligations de service :**

Le poste correspond à un service d'enseignement de 96 heures de travaux dirigés pour le second semestre, non comprises les autres obligations de service. En effet, est obligatoire notamment la préparation des cours, les corrections, la participation aux jurys et, le cas échéant, aux réunions pédagogiques.

**Le calendrier des interventions est déjà prévu/dates impératives à respecter**

**Environnement professionnel :**

**Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues) pour l'année 2021-2022.

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en 4 départements pour le 2<sup>ème</sup> cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité. Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires.

L'école propose également un double cursus architectes/ingénieurs - ingénieurs/architectes avec Polytech'Marseille d'Aix Marseille Université.

Elle est l'une des 5 écoles délivrant le diplôme d'architecte en formation continue avec un recrutement bisannuel, public auquel le poste d'adresse.

Elle délivre également un DPEA « construction parasismique » et est associée depuis la rentrée 2014-2015 au mastère spécialisé BIM de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

**Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :**

L'école de Marseille accueille **trois unités de recherche habilitées :**

L'unité de recherche **PROJECT(s)** aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, du design et de l'ingénierie. Elle a vocation à étudier les savoirs en actes dans le projet : les savoirs convoqués et utilisés dans la conception ; les savoirs transformés et produits par la conception. Elle cherche à déterminer sous quelles formes ceux-ci sont effectivement sollicités, et ceux-là, effectivement produits. PROJECT(s) intègre les questions de bioclimatique et constructions exposées aux risques naturels ; à cet égard elle est spécialisée dans les savoirs experts de l'architecte face aux impératifs environnementaux.

**INAMA** (investigation sur l'histoire et l'actualité des mutations architecturales) : architecture et formes urbaines, inventaire et conservation des patrimoines, construction des territoires, doctrines « méditerranéistes », histoire de l'urbanisme.

**MAP-GAMSAU** : équipe marseillaise de l'UMR-MAP (modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage).

**Pour toutes informations complémentaires :**

[www.marseille.archi.fr](http://www.marseille.archi.fr)

***Liaisons hiérarchiques :***

Directeur de l'école

***Liaisons fonctionnelles :***

Ensemble de la communauté enseignante, chercheurs et personnel administratif

**Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

Localisation à Marseille, sur le site de Luminy ; **respect impératif de l'emploi du temps.**

**Profil de l'enseignant recherché**

Architecte,

Une solide expérience dans le domaine du projet architectural est souhaitée

Une expérience antérieure dans l'enseignement est vivement souhaitée.

Avoir acquis une expérience d'enseignement universitaire ou en école de l'architecture ou avoir développé une pensée théorique du projet

Être doté d'une capacité à s'intégrer dans une équipe et à animer des synergies pluridisciplinaires

**Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs)**

- être titulaire du diplôme d'architecte avec une vraie culture constructive, diplômes universitaires souhaités

- justifier obligatoirement d'une solide expérience professionnelle, hors enseignement, de praticien en matière de réalisations architecturales de 3 ans au minimum, en particulier dans le domaine de la maîtrise d'œuvre, dans les 5 années qui précèdent le premier janvier du recrutement
- avoir acquis une expérience d'enseignement universitaire ou en école de l'architecture de plusieurs années en France voire à l'étranger dans les 2 cycles et en ayant développé une capacité d'enseignement pratique et théorique du projet. Une expérience au sein d'une formation continue serait appréciée.
- être doté d'une capacité à s'intégrer dans une équipe et à animer des synergies pluridisciplinaires
- avoir obligatoirement un emploi principal

**Nature et durée des contrats :**

- Contrat d'agent contractuel de l'établissement
- Ce contrat est limité à six mois du 1<sup>er</sup> février au 31 juillet 2022.
- Rémunération brute totale est de 3840 € soit 640 € brut par mois

**Dossier de candidature :**

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Lettre de motivation.
- Une note pédagogique relative à la spécificité de l'enseignement du projet et de la théorie dans les écoles d'architecture développée au regard du profil de poste (3 pages maximum).
- CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'architecte, ses références (diplômes, publications, enseignement, recherche), ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle.
- Copie des diplômes et attestation d'activité principale depuis 4 ans au minimum.

Les dossiers de candidature complets doivent être transmis par voie électronique à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille : 184 avenue de LUMINY – case 924 – 13288 Marseille cedex 09, **avant le vendredi 7 janvier 2022 à 18 heures à [direction@marseille.archi.fr](mailto:direction@marseille.archi.fr)**

Le dossier portera la mention « **recrutement d'un contractuel S6 FPC dans le champ TPCAU** ».

Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école

**lundi 17 janvier 2022 à compter de 9h30.**

**La rentrée universitaire a lieu le lundi 14 février 2022.**

**Qui contacter ? :**

Carole Lenoble, responsable de la formation professionnelle continue: [carole.lenoble@marseille.archi.fr](mailto:carole.lenoble@marseille.archi.fr)

Hélène Corset-Maillard, directrice: [helene.corset-maillard@marseille.archi.fr](mailto:helene.corset-maillard@marseille.archi.fr)